



Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le

ID : 035-213502537-20240226-2024_02_26_24-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
26 FEVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 février, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

20 présent(e)s : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. Franck JOURDAN, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT, M. Oliver SCHREIBER formant la majorité des membres en exercice.

6 Excusé(e)s : Mme Jacqueline LE QUÉRÉ ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON, Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS, Mme Katell SEVIN-RENAULT ayant donné pouvoir à Mme Cécile BREGEON, M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à Mme Cécile MARCHAND, M. Grégory FONTENEAU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS, Mme Laura ESNAULT ayant donné pouvoir à Mme Leslie SALIOT.

1 absent(e) : Mme Maëlle EVARD

Secrétaires de séance : Mme Franck JOURDAN et M. Sylvain NEVEU

Date de convocation : le 13 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

2024_02_26_24

Nomenclature : 7.10

DETR / DSIL 2024

Rapporteur : M. le Maire

Restaurant scolaire intergénérationnel - DETR Priorité 1

M. le Maire indique aux membres de l'assemblée que les travaux de construction d'un restaurant scolaire intergénérationnel sont éligibles aux fonds d'État au titre de la DETR (1/ BÂTIMENTS SCOLAIRES PUBLICS ET BÂTIMENTS DESTINÉS A L'ENFANCE Établissements d'enseignement du 1^{er} degré, Cantines scolaires).

Au regard d'éléments complémentaires apportés par le maître d'œuvre, il est proposé d'ajuster le plan de financement adopté le 18 décembre 2023.

Dépenses HT €		Recettes HT €	
Dépenses éligibles		Subventions	
- Etudes	111 500,00	- Etat - DETR - bâtiment	259 560,00
- Travaux	753 700,00	- Région – BVPP	100 000,00
- Mobilier équipements	75 000,00	- Département – CSDT	100 000,00
		- Liffre Cormier- fond de concours	50 000,00
		Autofinancement	430 640,00
TOTAL	940 200,00	TOTAL	940 200,00

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide le plan de financement proposé
- donne pouvoir au maire pour solliciter la subvention et signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh